

Compte rendu de la séance du 14 avril 2015

Département des
Pyrénées-Orientales

République Française
COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Voteants: 10

Séance du 14 avril 2015

L'an deux mille quinze et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2015, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, René Pierre HERMET, Raymond MARGAIL, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Eric TORRES

Représentés: Marie-Line COFFIN par Jean BOBE

Excuses:

Absents: Bernard BONNAIL

Secrétaire de séance: Raymond MARGAIL

Ordre du jour:

- DIA vente parcelle B 1637
- DIA vente parcelle B 1219
- Vote du compte administratif 2014
- Approbation du compte de gestion 2014 dressé par le receveur
- Affectation du résultat du compte administratif 2014
- Vote du budget 2015 de la commune
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Droit de préemption urbain : vente parcelle B 1637 (DE_015_2015)

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Préemption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente SALA DONADO Cristina , pour la parcelle B 1637 " Cami Mas del Noy", d'une superficie de 10 a 00 ca, pour un prix de 90 000,00 Euros.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal

DECIDE DE RENONCER à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné, l'immeuble cadastré B 1637 ne présentant aucun intérêt pour la commune, et conformément aux articles L211-5, R213-8, R213-9, R213-10 du Code de l'Urbanisme.

Droit de préemption urbain : vente parcelle B 1219 (DE_016_2015)

Monsieur le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sujet à l'exercice du Droit de Préemption Urbain dans la zone UB émanant d'une vente HOUDAYER Robert , pour la parcelle B 1219 " Le Village", d'une superficie de 3a 53 ca, pour un prix de 110 000,00 Euros.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

DECIDE DE RENONCER à l'exercice de son droit de préemption qui lui a été donné, l'immeuble cadastré B 1219 ne présentant aucun intérêt pour la commune, et conformément aux articles L211-5, R213-8, R213-9, R213-10 du Code de l'Urbanisme.

Vote du compte administratif 2014 de la commune (DE_017_2015)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MONET Eric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par ARRO Patrice après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	20 073.95			367 177.97	20 073.95	367 177.97
Opérations exercice	80 393.47	49 152.25	396 919.63	512 345.10	477 313.10	561 497.35
Total	100 467.42	49 152.25	396 919.63	879 523.07	497 387.05	928 675.32
Résultat de clôture	51 315.17			482 603.44		431 288.27
Restes à réaliser	13 267.00				13 267.00	
Total cumulé	64 582.17			482 603.44	13 267.00	431 288.27
Résultat définitif	64 582.17			482 603.44		418 021.27

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion 2014 dressé par le receveur (DE_018_2015)

Le compte de gestion dressé par le receveur est présenté et les résultats sont conformes au CA 2014, soit :

Résultat de clôture de l'exercice 2014 :

- investissement : - 51 315,17 €
- fonctionnement : + 482 603,44 €

Affectation du résultat de fonctionnement (DE_019_2015)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 482 603.44

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	367 177.97
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	194 440.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	115 425.47
Résultat cumulé au 31/12/2014	482 603.44
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	482 603.44
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	64 582.17
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	418 021.27
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif 2015

Un seul budget sera présenté pour 2015. Le montant de la section d'investissement se chiffre à 396 071 € (compte-tenu d'un virement de la section de fonctionnement de 247 630 €). Le montant de la section de fonctionnement se chiffre à 937 380 € avec l'utilisation de 418 021,27 € représentant l'excédent cumulé dégagé en 2014.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

A 23 heures, la séance est levée.

Le Maire,
Patrice ARRO